



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : 68

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 2 avril 2025

Date d'affichage : 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 avril, à 19h14, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de THORIGNY-SUR-MARNE, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 2 avril 2025 suite à convocation faite le 20 mars 2025, une deuxième convocation a été faite le 2 avril 2025, pour réunion le 9 avril 2025.

Étaient présents : 23

Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme TARTARE Martine, Mme DESCROIX Patricia, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine, M. BEGUE Gérard, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 19

Mme BORIES Régine, Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, M. RABASTE Brice, Mme BOISSOT Colette, M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 26

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, Mme LEHMANN Corinne, M. MUY Samorane, Mme SARR Mariétou, Mme JULIAN Patricia, Mme COURTINE Elisabeth, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 3

M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, M. MONSCOURT Philippe en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme BOCH Béatrice en faveur de M. DESFOUX Didier.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DESCROIX

DELIBERATION N°SI-DEL-2025-05 : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2025.

Le Comité syndical a pris connaissance le 5 février 2025 du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2025. Il est présenté ci-dessous, le projet de budget pour l'exercice 2025 avec reprise des résultats 2024. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	1 054 024,03 €	
Excédent reporté	536 646,64 €	
Total section Fonctionnement	1 568 944,60 €	1 568 944,60 €
Section d'Investissement	887 868,81 €	
Solde reporté	129 866,20 €	
Total section Investissement	1 017 735,01 €	1 017 735,01 €

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Comité syndical du 5 février 2025, en particulier les orientations budgétaires relatives à la préparation du Budget primitif 2025,

ENTENDU que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
Section de Fonctionnement	1 054 024,03 €	
Excédent reporté	536 646,64 €	
Total section Fonctionnement	1 568 944,60 €	1 568 944,60 €
Section d'Investissement	887 868,81 €	
Solde reporté	129 866,20 €	
Total section Investissement	1 017 735,01 €	1 017 735,01 €

VU l'avis favorable de la Commission des Finances le 11 mars 2025,

VU l'avis favorable du Bureau le 19 mars 2025,

VU le budget primitif 2025 proposé en annexe.

OUI Madame DESCROIX, Rapporteur en Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le Budget primitif 2025 par chapitre selon les équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe.

VOTANTS : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Ainsi fait et délibéré en séance du 9 avril 2025

**Le Président
Luc CHEVALIER**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.